

# Demande d'aménagements d'épreuves

**Objectif :** Garantir l'égalité des chances entre les candidats grâce aux aménagements d'épreuves

**Information(s) complémentaire(s) :**

BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Formulaire simplifié :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/47/00/6/ensel197\\_annexe1b\\_1360006.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/47/00/6/ensel197_annexe1b_1360006.pdf)

**Démarche :**

Dans l'optique des examens auxquels vous pourriez inscrire vos élèves, vous pouvez également faire des demandes d'aménagements d'épreuves.

Ces démarches doivent être faites en amont des sessions d'examen.

- Pour les élèves ayant été orientés en ESMS, il vous faudra, dans la plupart des cas, compléter une **demande simplifiée** et fournir avec celle-ci la notification d'orientation de l'élève concerné.
- Pour les autres situations, vous pouvez vous rapprocher de Mme Dal Molin, Cheffe de bureau, en charge des demandes d'aménagements. Elle pourra vous conseiller en fonction de la situation de l'élève concerné.

Dans tous les cas, le dossier dématérialisé sera à transmettre à Mme Dal Molin.

Contacts :

Mail : [dec5@ac-dijon.fr](mailto:dec5@ac-dijon.fr)

Numéro : 03.80.44.85.26.

Remarque : La procédure vous sera rappelée lors de l'inscription au CFG.